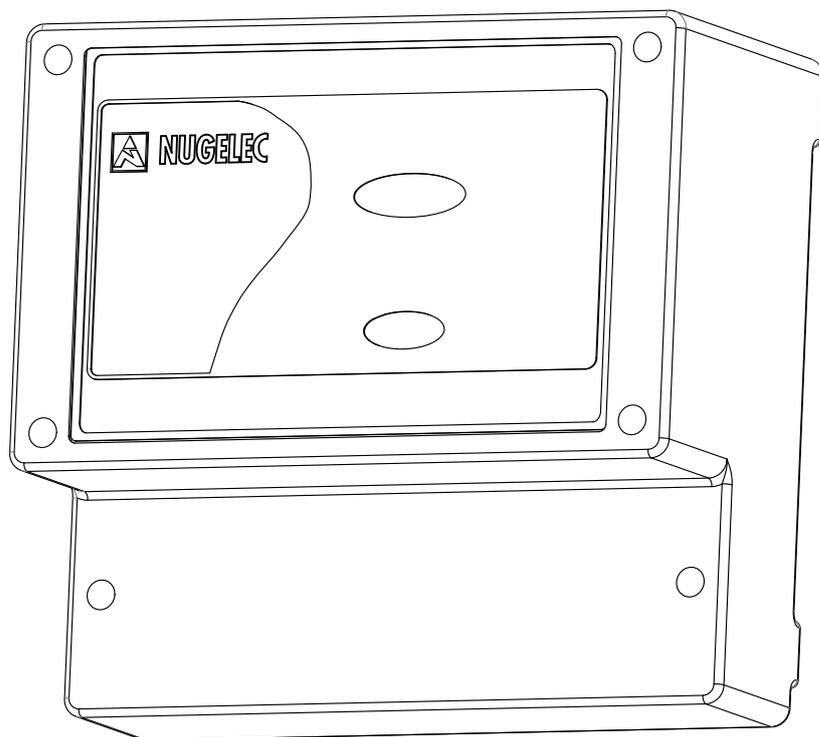


NOTICE D'UTILISATION DU DÉTECTEUR AUTONOME DÉCLENCHEUR D.A.D. BC6 NFS 61-961

Pages



1	INTRODUCTION	2
2	ENCOMBREMENT, FIXATION	2
3	INSTALLATION, RACCORDEMENT	3
4	FONCTIONNEMENT, CONTRÔLE, ESSAI	4
5	MAINTENANCE, ENTRETIEN	5
6	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	5
7	INCIDENTS ÉVENTUELS DE FONCTIONNEMENTS	6
8	ASSOCIATIVITÉ, PÉRIPHÉRIQUES	6
9	CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE	6
10	NOTE SUR LE RECYCLAGE	6
11	ÉTIQUETTE POUR B.R.D.	6

D.A.D. Classe 2 - BC6 non secouru : réf. **31140**
D.A.D. Classe 1 - BC6 secouru : réf. **31141**

1 INTRODUCTION

1.1 Généralités

Le D.A.D. est un appareil à fonction unique consistant à détecter localement à partir d'un ou 2 éléments sensibles identiques, des phénomènes relevant de l'incendie et à assurer la commande directe d'un organe asservi tel que :

- fermeture d'une porte coupe-feu.
- ouverture d'un organe de désenfumage.
- fermeture de clapets ou de volets dans une gaine de conditionnement d'air.

Un même D.A.D. peut assurer la commande de plusieurs organes asservis à manque de tension, sous réserve que ceux-ci intéressent un même local ou un même volume à surveiller. En tout état de cause, le nombre de dispositifs commandés par un même appareil ne doit être supérieur à 3. Le D.A.D. est conforme à la norme NFS 61-961.

Il assure les asservissements locaux liés à la détection des phénomènes relevant de l'incendie avec un niveau de sécurité satisfaisant puisqu'il n'est prévu que pour être associé à des organes asservis à sécurité positive.

Le D.A.D. ne doit en aucun cas être utilisé pour assurer la commande de dispositifs d'extinction automatique et/ou d'alarme d'évacuation.

1.2 Composition du système

Le D.A.D. est constitué d'un circuit électronique entièrement équipé, monté dans un coffret plastique et comportant :

- 1 alimentation
- 1 chargeur avec batterie (pour le D.A.D. secouru)
- 1 boucle de surveillance des détecteurs automatiques (les détecteurs sur la boucle doivent être de même nature)
- 1 boucle de surveillance des déclencheurs manuels
- 1 ligne de télécommande d'organes asservis
- 1 bouton de réarmement à distance
- 1 contact sec

Le D.A.D. remplit les fonctions suivantes :

- signalisation de l'état de veille
- protection de la batterie contre les décharges profondes
- réarmement après remise en état des éléments ayant provoqué l'alarme (impossible en absence secteur)
- commande d'organes de sécurité sur apparition d'une alarme provenant d'un détecteur ou d'un déclencheur manuel

2 ENCOMBREMENT, FIXATION

2.1 Conseil d'installation

Le D.A.D. est fixé sur un mur intérieur du bâtiment.

2.2 Dimensions

Boîtier saillie de dimensions extérieures:

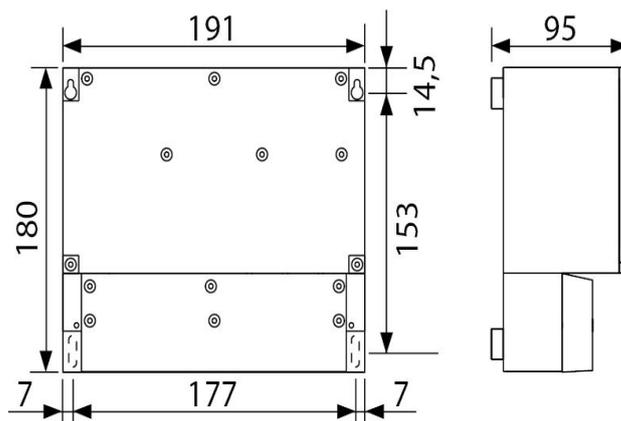
Hauteur : 180 mm

Largeur : 191 mm

Profondeur : 95 mm

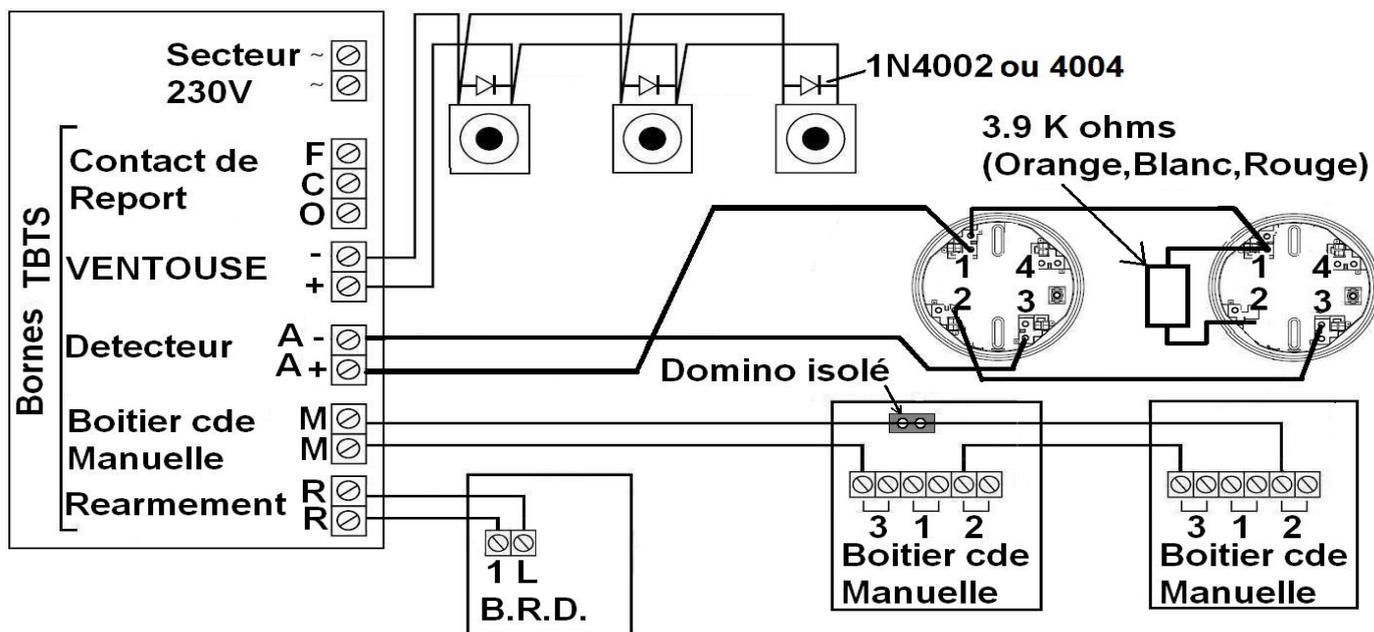
2.3 Fixation

Fixation en saillie avec fixation par vis



3 INSTALLATION, RACCORDEMENT

3.1 Raccordement des socles de détecteurs S3000 : A- , A+



Résistance de fin de ligne :

- Monter la résistance de 3,9 Kohms 1/4 W livrée avec le D.A.D. sur le dernier socle de la boucle.
- Dans le cas où la boucle n'est pas utilisée, monter la résistance de 3,9 Kohms (orange, blanc, rouge) 1/4 W sur le bornier "détecteur" du D.A.D.

Liaison :

- Le raccordement est réalisé par câble téléphonique 1 paire 8/10^{ème} ou 9/10^{ème} sans écran CR1
- Longueur maximum de la liaison : 50 m
- Nombre maximal de détecteurs sur une boucle : 2
- Nombre maximal de détecteurs en alarme sur une boucle : 1

3.2 Raccordement des boîtiers de commande manuelle (B.C.M.) : M

Ces matériels doivent être conformes aux prescriptions de la norme NF EN 54-11, Type A. Les marquages complémentaires suivants doivent être visible : «B.C.M.» et le type de fonction (par exemple compartimentage ou désenfumage). Ces marquages doivent être apposés sur le boîtier en-dehors de la surface de fixation.

- Dans le cas où la boucle n'est pas utilisée, raccorder le shunt (livrée avec le DAD) sur le bornier "déclencheurs manuels" du D.A.D.

Liaison :

- 1 paire 8/10^{ème} ou 9/10^{ème} sans écran C2
- Longueur maximum de la liaison : 50 m
- Nombre maximal de B.C.M. : 2

3.3 Raccordement de l'alimentation secteur : ~PH , ~N

Mettre le dispositif de protection contre les surintensités en amont du bornier secteur sur arrêt.

Liaison :

- câble 2 conducteurs 1,5 mm²

3.4 Raccordement du contact de report : O,C,F

Le D.A.D. est équipé d'un contact inverseur O/F libre de potentiel : "report".

Liaison :

- section maximum 1,5 mm² sans écran

3.5 Raccordement des boîtier de Réarmement à distance (B.R.D.) : R

Rappel:Le Bouton de Réarmement à Distance est un Bouton SAREL ref:35029 (en cas de présence du voyant ne pas le brancher). (Voir §11 pour l'étiquetage).

Liaison :

- 1 paire 8/10^{ème} ou 9/10^{ème} sans écran C2
- Longueur maximum : 100 m
- Nombre maximal de B.R.D. : 1

3.6 Raccordement des ventouses : + , -

-Une diode de protection du type 1N4002 doit être raccordée sur chaque ventouse électromagnétique.

Liaison :

- câble 2 conducteurs C2 (sans écran) 1 ou 1,5 mm²
- Longueur maximum : 100 m
- Nombre maximal d'organes asservis: 3

4 FONCTIONNEMENT, CONTRÔLE, ESSAI

4.1 Recommandation

Pour les opérations suivantes, il est impératif de respecter la chronologie de mise sous tension. Lire intégralement chaque paragraphe avant tout contrôle ou essai correspondant à ceux-ci.

4.2 Mise sous tension

- Mettre les fusibles F1 et PF1 (modèle secours).
 - Mettre le dispositif de protection contre les surintensités en amont du bornier secteur sur marche.
 - Le voyant "veille" est éteint.
 - Appuyer sur la touche "réarmement", le voyant "veille" s'allume.
- Le D.A.D. est en fonctionnement.

4.3 Vérification de la boucle de détection

- Mettre en place les éléments de sécurité (porte coupe-feu, porte pare-flamme, etc...) retenus par les ventouses électromagnétiques.
- Pour réaliser l'essai, utiliser l'aérosol pour les détecteurs ioniques ou optique de fumée, ou une source de chaleur (sèche-cheveux,...) pour les détecteurs thermovélocimétriques.
- Les détecteurs enclenchés :
 - le voyant "veille" s'éteint;
 - les équipements de sécurité fonctionnent;
 - le contact "report" bascule;
- La remise à l'état de veille du D.A.D. ainsi que la remise en position initiale des équipements de sécurité sera effectuée après que l'effet sur les détecteurs ait disparu, et après une action sur le bouton "réarmement", alors :
 - le voyant "veille" s'allume à nouveau.

4.4 Vérification de la boucle de boîtier de commande manuel

- Actionner un boîtier de commande manuel (B.C.M.) pour effectuer la séquence qui sera identique à celle décrite précédemment.
- La remise à l'état de veille du D.A.D., ainsi que la remise en position initiale des équipements de sécurité, s'effectuera après la remise en état du déclencheur manuel (B.C.M.), et par action sur le bouton "réarmement".

4.5 Test complémentaires

- On peut câbler un boîtier de réarmement à distance (B.R.D) sur les bornes "R R". On effectue alors la séquence de test de la boucle de détection en utilisant le boîtier de réarmement à distance (B.R.D)

4.6 Test du D.A.D. sur batteries

Ce test ne peut être effectué que sur le modèle D.A.D. secours.

L'essai de fonctionnement sur batterie ne pourra être effectué qu'après une période de charge (24h minimum).

Pour réaliser l'essai, couper l'alimentation secteur du D.A.D. par le dispositif de protection contre les surintensités en amont du bornier secteur prévu à cet effet.

- toutes les séquences vues précédemment peuvent alors être réalisées à nouveau.
- le réarmement du D.A.D. ne peut être effectué qu'en présence de l'alimentation secteur.

4.7 Autres cas de déclenchement du D.A.D.

- Court-circuit ou coupure de la boucle de détection.

4.8 Mise hors tension

- Couper le dispositif de protection contre les surintensités en amont du bornier secteur.
- Retirer les fusibles F1 et PF1 (modèle secours).

5 MAINTENANCE, ENTRETIEN

5.1 Rappels

Aucune manipulation ne doit être effectuée lorsque le D.A.D. est sous tension. De même, ne pas retirer ou embrocher les connecteurs de raccordement si le secteur et les batteries ne sont pas déconnectés. Si une longue période de non utilisation est prévue, il est nécessaire de mettre hors tension le D.A.D.

5.2 Entretien

L'installation doit être maintenue en bon état de fonctionnement.

Cet entretien doit être assuré :

- soit par un technicien qualifié attaché à l'établissement
- soit par un professionnel qualifié
- soit par l'installateur de l'équipement ou son représentant

Toutefois, les systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B doivent toujours faire l'objet d'un contrat d'entretien tel que prévu à l'article MS68 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Dans tous les cas, le contrat passé avec les personnes physiques ou morales, ou les consignes données au technicien attaché à l'établissement, doivent préciser la périodicité des interventions et prévoir la réparation rapide ou l'échange des éléments défectueux.

La preuve de l'existence de ce contrat ou des consignes écrites doit pouvoir être fournie et être transcrite sur le registre de sécurité.

6 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Tension d'alimentation : 230 V~ - 50/60 Hz.
Matériel de Classe II électrique
- Protection par fusibles 5 x 20 mm
F1 : 0.5A Temporisé - alimentation secteur
PF1 : 1 A rapide - alimentation batterie
- Indice de protection : IP 40
- Tension de fonctionnement U_{cde} : 24 Vcc \pm 10%
- Puissance maximum DAS : 6 W / 24 Vcc \pm 10%
- Contact de report : 1 A / 24 Vdc
- Pour le modèle secouru :
 - 1 batterie NUG38443
 - charge maximale atteinte sous 24 H
 - Autonomie de maintien des ventouses électromagnétiques en fonctionnement sous batterie : 4 heures / 6 W maximum

5.3 Consignes d'exploitation

Le personnel de l'établissement doit être initié au fonctionnement du système d'alarme. L'exploitant doit s'assurer du bon fonctionnement du système d'alarme. L'exploitant de l'établissement doit faire effectuer sous sa responsabilité les remises en état le plus rapidement possible. L'exploitant doit disposer en permanence d'un stock de petites fournitures de rechange des modèles utilisés tels que : fusibles, vitres pour bris de glace, etc ...

5.4 Registre de sécurité

Véritable "carnet de santé" de l'installation, tenu par le chef d'établissement, il doit comporter :

- la liste des personnes ayant à charge le service
- les consignes à tenir en cas d'incendie
- la liste du matériel d'entretien courant
- le contrat d'entretien (obligatoire pour le SSI de catégorie A et B)
- la date et les remarques des essais hebdomadaires et mensuels ainsi que les mesures prises pour remédier à d'éventuelles anomalies.
- la date et les remarques effectuées par la commission de sécurité lors des visites périodiques.
- la date et la nature des différents remaniements et transformations de l'installation
- le recyclage périodique des détecteurs automatiques.

CES MATÉRIELS PEUVENT CONTENIR UNE BATTERIE D'ACCUMULATEUR AU PLOMB.

LES ACCUMULATEURS EN FIN DE VIE PEUVENT ÊTRE FACILEMENT DÉMONTÉS À L'INVERSE DE LEUR INSTALLATION.

ILS DOIVENT ÊTRE COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT . LES FABRICANTS DE CES BATTERIES SONT TENUS DE METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE REPRISE GRATUITE (ART R543-130 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT).

7 INCIDENTS ÉVENTUELS DE FONCTIONNEMENTS

anomalie :

voyant "veille" éteint et ventouses électromagnétiques actionnées

vérifier :

- alimentation absente
- le raccordement de l'alimentation du D.A.D.
- boîtier de commande manuelle actionné
- détecteur automatique enclenché
- court-circuit ou coupure sur les boucles
- résistance de 3,9 KΩ non branchée
- fusibles F1 ou PF1 défectueux

8 ASSOCIATIVITÉ, PÉRIPHÉRIQUES

Possibilité de commande en cas d'alarme depuis le contact de report.

Association d'un D.A.D. avec une centrale d'alarmes techniques :

Le D.A.D. peut transmettre son fonctionnement en alarme à un poste de surveillance équipé d'une centrale d'alarmes techniques.

Le contact de report du D.A.D. est raccordé sur une ligne de surveillance de la centrale (branchement identique à celui d'un contact de défaut).

Lors du fonctionnement du D.A.D., la centrale d'alarmes techniques signalera une alarme.

Matériels associés:

- DOFS3000.
- DTS90S3000.
- DTS77S3000.
- DTVS3000.
- DMCFS3000.

- BCM3000.
- B.R.D. SAREL ref 35029
+ étiquette (voir ci dessous)

9 CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

COOPER SECURITE SAS garantit le bon fonctionnement de ses produits pendant une durée de 2 ans (la date de fabrication faisant foi), aux conditions générales ci-dessous.

1 - Garantie totale pièces et main d'oeuvre.

2 - Tout produit défectueux sera retourné franco de port à COOPER SECURITE SAS - Parc Européen d'Entreprises II, rue Beethoven, BP 10184 63204 RIOM.

Les produits remplacés ou réparés au titre de la garantie seront réexpédiés franco de port.

LA GARANTIE EST NULLE :

1 - En cas de transformation, modification ou réparation en dehors des ateliers COOPER SECURITE SAS.

2 - Si le non fonctionnement est dû à une mauvaise utilisation ou à un mauvais branchement.

10 NOTE SUR LE RECYCLAGE

La collecte, le traitement et le recyclage des DEEE Pro , de COOPER Sécurité SAS, sont assurés gratuitement par Réylum.

Plus d'informations sur : www.reylum.com



11 ÉTIQUETTE POUR B.R.D.

Découper puis glisser cette étiquette dans la fenêtre du boîtier SAREL 35029 .

